



Assemblée Générale
du samedi 16 mars 2019
Maison Commune de Loisirs à Beaucouzé

229 Présents ou représentés.

1 Accueil - Emargement

Après vérification, 229 sociétés sur 327 étaient présentes ou représentées, soit 70% des sociétés adhérentes. 133 sociétés étaient représentées par leur président, 52 par un membre du bureau, 44 par un mandataire d'une autre société (96 pouvoirs au total).

2 Assemblée Générale Extraordinaire (9 heures)

2.1 Accueil

Le président Hubert LAFUENTE remercie tous les représentants des sociétés présentes à Beaucouzé et leur rappelle l'ordre du jour.

Il donne la parole à M. Didier ROISNÉ, maire de Beaucouzé qui nous présente sa commune. M. ROISNÉ est également conseiller départemental et à ce titre, il participe activement au soutien apporté par le département à la boule de fort.

2.2 Modifications des statuts

Le secrétaire Jean-Claude CHAUVAT explique les deux modifications proposées aux statuts adoptés à Saint-Barthélemy le 16 septembre 2017.

La première modification, souhaitée par les adhérents, consiste à remplacer le mot « zone » peu apprécié par le mot « secteur » proche de l'ancienne appellation « section ».

Il y a donc 32 secteurs (article 1.3.1) pour structurer la vie de la fédération et organiser les challenges.

L'autre modification (article 1.2.1) consiste à ajouter un paragraphe pour créer un lien direct entre la fédération et les sociétaires des sociétés adhérentes. Cet ajout a été décidé après la rencontre avec Monsieur le Préfet de Maine et Loire : La FFBDF est une association constituée des sociétés adhérentes, mais chaque sociétaire doit savoir qu'il est aussi membre de la Fédération qui lui attribue une carte fédérale annuelle. De ce fait, il participe à la vie de la Fédération à travers la (ou les) sociétés(s) dont il est membre.

Vote : Après les explications, la double modification des statuts est votée à l'unanimité. Les statuts ainsi modifiés seront transmis à la Préfecture de Maine et Loire.

Courriel: secretaire@fedebouledefort.fr

Site internet: <http://fedebouledefort.fr> ou <http://ffbdf.fr>

4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS

2.3 Délibération relative aux responsables de secteurs

Le secrétaire rappelle l'objectif de cette délibération : il s'agit de séparer l'élection des responsables locaux de l'élection du Comité Directeur qui peut être compliquée, surtout s'il y a plus d'une liste.

Il est donc proposé, pour permettre à la Fédération d'organiser ses challenges et de poursuivre son action de façon continue, de raccourcir à 3 ans le mandat des responsables mis en place fin 2018 et de les renouveler ensuite tous les 4 ans, conformément aux statuts, à partir de fin 2021.

Opérationnels le 1 janvier 2022, leur action ne sera pas tributaire de l'élection du comité directeur lors de l'assemblée générale de mars 2022.

Vote : Ce texte, écrit suite à une proposition d'adhérents, est voté à l'unanimité. Il sera transmis, pour information, à la préfecture de Maine et Loire avec les statuts modifiés.

3 Assemblée Générale Ordinaire (9h30)

3.1 Rapport d'activité

Compte-rendu du secrétaire Jean-Claude CHAUVAT. Résumé des activités et réunions de la Fédération

3.1.1 L'assemblée générale

L'Assemblée Générale du 17 mars 2018 à Beaucouzé a regroupé les représentants de 232 sociétés adhérentes sur 310, soit 75% (145 présidents, 87 pouvoirs).

Cette assemblée a validé les décisions concernant la vie de la Fédération depuis sa création le 16 septembre 2017, en particulier l'organisation des 32 secteurs et les challenges fédéraux 2018.

Elle a surtout élu pour 4 ans un comité directeur de 25 membres, à savoir la liste proposée par Hubert LAFUENTE (222 voix sur 232).

3.1.2 Le Comité Directeur

Le comité directeur s'est réuni 5 fois depuis mars 2018.

Il a d'abord élu un bureau et organisé les commissions pour 4 ans, jusqu'en mars 2022.

Il a ensuite consacré l'essentiel de ses décisions à la vie de la Fédération : Gestion des challenges fédéraux 2018, choix du logo, réalisation de l'agenda et des cartes fédérales pour 2019, partenariat avec la fédération du Crédit Mutuel d'Anjou pour le challenge juniors et les activités tournées vers les jeunes, compte rendus des rencontres avec le Préfet de Maine et Loire et les sociétés d'Indre et Loire...

Il a assuré la mise en place des secteurs, des responsables et de leurs adjoints. Il a programmé les challenges fédéraux 2019 sur la base nouvelle des 32 secteurs (d'où tirage au sort pour la première année).

Le Comité directeur a validé le travail des différentes commissions, en particulier les textes proposés à l'assemblée générale de ce jour.

3.1.3 Vie de la fédération

L'agenda 2019 a nécessité un travail important de la part d'un certain nombre de responsables. Il a fallu d'abord trouver des partenaires financiers : 36 partenaires furent contactés, dont quelques partenaires fidèles à notre agenda, la moitié a répondu. Leur apport d'environ 1 500€ (beaucoup plus que d'habitude) était nécessaire pour réaliser l'agenda nouveau.

Il a fallu surtout regrouper, analyser, classer toutes les informations ce qui a pris beaucoup de temps à plusieurs membres du Comité Directeur (secrétariat en particulier).

Le travail de mise en forme (en particulier les publicités et les listes) a été réalisé par Thierry PETERS et Loïc JOMBART.

Le nouvel agenda tient compte des suggestions des adhérents. Un coûteux investissement a été réalisé qui servira pour les années à venir : il suffira de mettre à jour les informations, à charge pour les responsables de secteurs de les fournir et à la commission communication de faire vivre cet agenda.

3.1.4 Rencontre avec le Préfet

Un temps fort fut la rencontre du bureau avec le Préfet de Maine et Loire le 17 octobre 2018.

Il a pu découvrir le monde de la boule de fort, y compris sur le terrain. L'essentiel fut la discussion sur les aspects réglementaires.

Les sociétés, à condition d'être organisées en association loi 1901 et de posséder une licence, sont régies par les règlements des cercles privés. Elles peuvent recevoir et vendre des boissons alcoolisées à tous les sociétaires munis d'une carte de la Fédération. Ce n'est pas le cas des sociétés non-adhérentes qui ne peuvent servir que leurs sociétaires...

Quant aux sociétés qui restent les seuls lieux ouverts au public dans les petites communes, le statut proposé de « Société Cœur de Village » dans le règlement de la Fédération leur assure une couverture réglementaire, même pour les événements familiaux.

3.1.5 Autres réunions

D'autres rencontres ont rythmé la vie de la Fédération : 3 réunions avec les élus et responsables de la ville d'Angers pour la convention de mise à disposition du Siège Social, 4 rue La Bruyère et pour les travaux à y réaliser.

Il faut y ajouter une réunion avec les responsables de l'ASPPT et de l'Ormeau le 23 novembre 2018 pour la mise au point de la convention de mise à disposition éventuelle des locaux associatifs de l'Ormeau, grande salle de réunion en particulier.

Dernier temps fort, ce fut la réunion du 13 décembre 2018 chez Paul Royer, à l'Union de Saint Mathurin : 70 personnes environ, comité directeur et responsables de secteurs et adjoints ont validé les documents les concernant pour la prise de fonctions officielle le 1 janvier 2019.

Il y eut, par ailleurs, des rencontres à l'occasion des challenges et une réunion à Langeais où Jean-Noël MOUCHE et Jean-Claude CHAUVAT ont rencontré une vingtaine de responsables : les sociétés d'Indre et Loire adhèrent progressivement.

3.2 Compte-rendu de la commission technique des challenges

Serge TETREL et Claude LEMONNIER ont retracé, à deux voix, le détail des challenges 2018 (sur la base des 48 sections) et la mise en œuvre des challenges 2019 (sur la base des 32 secteurs). Le document intégral est joint en annexe.

3.3 Commission communication

Jacky VERGNAUD, responsable, relate les 5 réunions réalisées, souvent avec Thierry PETERS et Loïc JOMBART.

En attendant de travailler à l'agenda 2020, la commission a étudié différents projets pour faire connaître la boule de fort et la Fédération :

- D'abord le logo nouveau
- Le choix d'une mascotte qui permette d'identifier la boule de fort, en particulier pour les jeunes. Mais quel symbole ? Quel financement ?
- La mise au point d'un dépliant. Quel contenu ? Quel financement ?
- Réaliser une enquête pour mieux connaître les sociétés et répondre à leur attente. Sous quelle forme ?
- Préciser les modalités d'utilisation du logo de la Fédération par les sociétés.
- Comment faire la promotion de la boule de fort, en particulier en direction des jeunes et des femmes ?

Pour valoriser les moyens de communication, le plus urgent est de rédiger une charte de partenariat et de mécénat qui permette de trouver et de fidéliser des partenaires.

3.4 Commission Boutique

Robert LAMISSE rappelle que la Fédération a toujours des produits en réserve, en particulier des chaussons.

Mais le plus important reste la diffusion et la vente des agendas et des carnets de cartes fédérales. L'implication des responsables de secteurs est importante. Ils doivent maîtriser au mieux les commandes : certains ont pris trop de cartes fédérales, ainsi il a fallu en faire réimprimer d'autres en urgence.

Vote : L'ensemble des 4 rapports d'activité constitue le rapport moral qui est voté à l'unanimité.

3.5 Rapport financier

3.5.1 Compte de résultat

Le trésorier, Yvon HAYER, présente et explique le détail du compte de résultat 2018.

Les résultats des trois challenges fédéraux sont conformes aux années précédentes grâce à la participation financière du département et des caves Robert & Marcel. Il faut y ajouter la participation du Crédit Mutuel d'Anjou pour le challenge juniors.

Mais le compte est déficitaire à cause du coût de fabrication de l'agenda évoqué dans le rapport d'activité, ainsi que le coût de fabrication du logo et des affiches. Le fonctionnement de la fédération a coûté davantage et il sera plus élevé avec la gestion de siège social.

Vote : Le compte de résultat est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

3.5.2 Budget prévisionnel 2019

Yvon HAYER présente un budget équilibré grâce à la vente des produits payés en 2018 (Agendas et cartes fédérales). 2000 agendas environ sont vendus chaque année depuis cinq ans.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation des charges (siège social en particulier), il faut envisager des recettes nouvelles, outre le sponsoring qui a augmenté en 2018.

Le trésorier propose deux pistes : augmenter d'un euro les agendas plus coûteux, et revoir la répartition de la cotisation fédérale entre les secteurs et la fédération.

Vote : Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité, moins une abstention

3.5.3 Contrôle financier

Gérard Lemonnier a vérifié les comptes. La comptabilité est tenue avec beaucoup de rigueur par le trésorier Yvon HAYER. Il n'y a rien à signaler.

L'Assemblée générale reconduit Gérard LEMONNIER pour 2019 avec deux assesseurs : Jean-Pierre BROSSARD de l'Espérance de LUCHÉ-PRINGÉ pour la Sarthe et Philippe PIAUMIER de la Motte Verte de BOURGUEIL pour l'Indre et Loire.

3.6 Adoption des différents règlements

3.6.1 Règlement intérieur de la Fédération

Ce texte, préparé par la commission Statuts et Règlements et validé par le Comité Directeur, est présenté par le secrétaire Jean-Claude CHAUVAT.

Ce texte précise certains aspects des statuts. Il présente une nouveauté, le label « Société Cœur de Village » pour les communes où la société est le seul lieu de rencontre conviviale. Cet aspect est apprécié, comme il l'a déjà été lors de la rencontre avec le Préfet.

Un point essentiel est expliqué, le principe de la nouvelle carte fédérale. Chaque sociétaire recevra de la société de référence qu'il aura choisie pour les challenges fédéraux, une carte fédérale numérotée. Les autres sociétés auxquelles il adhère lui donneront des cartes fédérales différentes, non numérotées, pour justifier du paiement de sa cotisation dans ces sociétés. Il s'engage dans sa société de référence pour l'année entière, mais peut en changer l'année suivante. Les modalités pratiques pour ces cartes différentes seront mises au point courant 2019, présentées en assemblée générale en 2020 et les cartes nouvelles distribuées en 2021.

Vote : Le texte de règlement intérieur est voté à l'unanimité, moins une abstention.

3.6.2 Rôle des responsables de secteurs et leurs adjoints

Le secrétaire, Jean Claude CHAUVAT, présente le texte qui détaille le rôle des responsables locaux. Ce texte a été étudié avec eux lors de la réunion de Saint Mathurin le 13 décembre 2018.

Il précise leur rôle d'intermédiaires entre la Fédération et les sociétés de chaque secteur, qu'il s'agisse de l'organisation des challenges fédéraux, de la vente des agendas, de la distribution des cartes fédérales... Sur ce point, le texte originel est modifié, en précisant que le nouveau type de carte fédérale sera utilisé « à partir de 2021 ».

Vote : Le texte modifié ainsi est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3.6.3 Règlement des Challenges Fédéraux

Le texte, préparé par la Commission Technique des Challenges, est présenté par Serge TETREL et Claude LEMONNIER. Chaque article est projeté par Clément BOURDON, comme tous les textes proposés, et étudié avec attention.

Le texte rappelle le rôle des responsables de secteurs et des commissaires, et l'importance d'avoir avec soi la carte fédérale de la société de référence pour les challenges fédéraux. Le texte reprend, en fait, tout ce qui existe aujourd'hui.

Vote : Le texte est voté à l'unanimité, moins une abstention.

3.6.4 Règlement de la Boule de Fort

Serge TETREL et Claude LEMONNIER présentent article par article le texte revu et corrigé par la Commission Technique des Challenges en tenant compte des observations faites par les habitués des challenges. Par ailleurs, comme l'a rappelé le Président, Hubert LAFUENTE, il faut faire respecter une certaine éthique de la compétition pour que les joueurs occasionnels soient pris en compte au même titre que les joueurs chevronnés.

Le texte validé par le Comité Directeur a cependant suscité beaucoup de questions en particulier les articles 5 (Remplacement d'un joueur) et 6 (Remise au centre du maître). Les experts de la commission technique ont expliqué la nouvelle rédaction.

Il a été convenu de voter le texte présenté et de le mettre en œuvre, quitte à revoir ultérieurement la rédaction de certains articles, en fonction des éventuelles difficultés d'application.

Il a été rappelé d'ailleurs que « les règlements des compétitions » doivent être « adoptés » par le Comité Directeur (Article 2.2.2.2 des statuts, page 8). Le vote de l'Assemblée Générale n'est pas requis. Le Comité Directeur a toute autorité pour modifier ultérieurement ou compléter un article.

Vote : Le texte, par souci démocratique, est cependant proposé au vote de l'Assemblée Générale : 21 Non et 9 abstentions, soit 199 Oui (87%)

Conclusion : Les quatre textes votés seront donc mis en application. Le Comité Directeur prévu au plus tard le samedi 18 mai 2019 décidera de la date d'application et des modalités de distribution.

Ils seront mis sur le site de la FFBDF en temps opportun.

4 Informations diverses

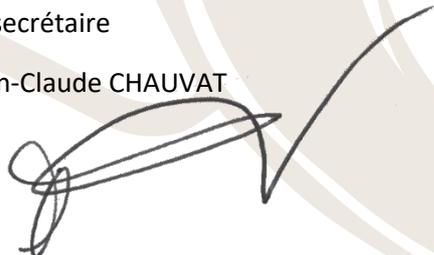
- 327 sociétés adhérentes avec l'adhésion début mars 2019 de La Tourangelle de CHANNAY S/ LATHAN (secteur 10) et Le Beau Rivage de BRIOLLAY (secteur 20). Avec 327 sociétés sur 384 connues, cela fait 85% des sociétés.
- Deux sociétés ont quitté le secteur 13 (MOULIHERNE), à savoir La Joyeuse de LA BREILLE LES PINS (secteur 9 - ALLONNES) et Mon Plaisir de PARCAYS LES PINS (désormais secteur 11 – NOYANT)
- Pour documenter la commission communication, chaque société peut envoyer des photos (entrée, salle, jeu et fresque) à communication@fedebouledefort.fr

Commencée à 9h, cette Assemblée Générale 2019 exceptionnelle par l'importance du contenu se termine à 12h15.

Rendez-vous en 2020 pour une Assemblée Générale plus ordinaire sans doute courant avril à cause des élections municipales en mars.

Le secrétaire

Jean-Claude CHAUVAT



Le président

Hubert LAFUENTE

